

ASBL « INSTITUT SAINTE BEGGE ANDENNE » I.S.B.A

Pouvoir Organisateur

Rue Bertrand, 80

5300 Andenne

PROJET PÉDAGOGIQUE

Types d'accueil organisé : Garderie d'école

Accessibilité : Les garderies sont accessibles à tous les enfants du Grand Andenne sans aucune discrimination.

Les enfants sont accueillis au sein même des écoles suivantes :

Sainte-Begge 1

- Rue Bertrand, 80 à 5300 Andenne

Sainte-Begge 2

- Rue de l'hôpital, 12 à 5300 Andenne

Sainte-Begge 3

- Rue du Rivage, 13 à 5300 Seilles
- Rue Boltry, 2 à 5300 Seilles
- Rue Saint Maurice, 101 à 5300 Sclayn

Sainte-Begge 4

- Rue Jean-Baptiste, 16 à 5300 Namèche
- Rue Bruyère, 108 à Bonneville
- Rue de Thon, 48 à 5300 Thon

Sainte-Begge 5

- Rue du Chalet, 3 à Andenelle
- Chemin de Petit-Warêt, 251 à 5300 Landenne.

Contexte institutionnel :

Les garderies sont organisées par une association sans but lucratif.

Qualification du personnel :

Les personnes en charge des garderies sont soit puéricultrices, soit animatrices et souvent des personnes de l'ALE.

Peu importe leur niveau de formation, ces personnes sont invitées à s'inscrire à des formations continuées.

Aujourd'hui, de manière à répondre aux exigences contenues dans le décret, l'ASBL ISBA s'engage à proposer différentes formations à son personnel.

De manière à compléter cette offre et à tenter de répondre aux besoins spécifiques de chacune, les personnes en place dans les garderies ont également été invitées à s'inscrire aux différentes formations subventionnées par l'ONE.

Choix méthodologiques :

Le temps que les enfants passent à la garderie est variable et vient avant ou après une journée d'activités pédagogiques dirigées qui peut parfois leur paraître longue et éprouvante au niveau contrôle et attention.

Au vu de ces éléments, nous avons choisi de mettre l'accent sur la liberté en ce qui concerne le temps que les enfants passent en garderie.

Il ne s'agit pas de les abandonner à eux-mêmes mais de les laisser libre de choisir ce qu'ils ont envie de faire : se reposer, lire, jouer dehors, se défouler, dessiner, etc.

Pour ce faire, du matériel est mis à leur disposition et différentes activités leur sont proposées.

Lors de l'accueil du matin :

- les responsables proposent des activités ludiques ou des contes aux enfants.
- Les animatrices proposent aux enfants de lire ou de revoir leurs leçons.

Lors de l'accueil après 16h00 :

- les responsables proposent des jeux libres aux enfants, des contes et des activités manuelles ou sportives ;
- de 15h45 à 17h00, les enfants ont la possibilité d'étudier leurs leçons, de faire leurs devoirs et peuvent demander de l'aide en cas de besoin ;
Après, les activités sont organisées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités ludiques, manuelles ou sportives).

Ces horaires décousus ajoutés au fait qu'après une journée d'école et d'activités dirigées, les enfants n'ont peut-être pas ou plus envie de participer à des activités organisées et ont peut-être envie de s'amuser librement font que l'ISBA a décidé d'acquérir du matériel (jeux de société, matériel de bricolage, livres, ballons, matériel de dessins, etc.) et de le mettre à disposition des enfants dans les garderies et ce, de manière à ce que les enfants puissent, s'ils le désirent, en bénéficier.

En ce qui concerne le mercredi après-midi, la situation est différente. En général, si les enfants ne retournent pas directement chez eux après l'école, c'est parce que leurs parents travaillent et n'ont donc pas la possibilité de venir les rechercher. Au vu des horaires de travail des parents, les enfants sont le plus souvent là, au moins jusqu'à 16h, soit minimum 3 heures d'affilées.

Comme les garderies se limitent souvent à de la simple surveillance d'enfants, ces derniers doivent s'occuper librement durant plusieurs heures d'affilée et finissent donc par s'ennuyer.

Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil, l'ISBA a estimé qu'il serait peut-être intéressant de mettre des activités en place durant les garderies du mercredi après-midi et ce afin que les enfants puissent, s'ils le désirent, participer à différentes activités.

Il nous semble donc important de leur proposer des activités plus « organisées » pour occuper ce laps de temps c'est pourquoi nous avons décidé de participer au projet d'atelier mis en place par le service de l'Accueil Extrascolaire de la Commission Communale de l'Accueil. (CCA)

C'est ainsi que des activités sont mises en place durant les garderies du mercredi après-midi et ce, afin que les enfants puissent s'ils le désirent, participer à différentes activités.

Comme il ne lui semblait pas possible de s'intéresser simultanément à toutes les garderies et de manière à ce qu'aucun enfant ne se sente lésé, la CCA a décidé dans un premier temps de s'associer à certaines associations intéressées et d'établir plusieurs projets : trois par trimestre.

Les garderies organisées dans les écoles le mercredi après-midi ne seraient plus de simples garderies mais des milieux d'accueil où, en plus d'être surveillés, les enfants qui le désirent, auraient la possibilité de vivre et de prendre part à un projet qui a du sens pour eux.

Ces projets sont accessibles non seulement aux enfants inscrits à la garderie mais aussi à tous les enfants intéressés par le projet d'activités.

Ces activités ont lieu tous les mercredis de 14.00 à 16.00.

Conclusions :

De nombreux enfants n'ont pas, pour de multiples raisons, la possibilité de participer aux activités extrascolaires organisées par les clubs sportifs ou autres associations de l'entité.

Il est donc important de posséder les moyens matériels, financiers et humains qui permettent d'offrir à ces enfants des activités variées et de qualité, encadrées par un personnel compétent. Un renforcement du cadre du personnel, en regroupant les enfants durant les périodes de vacances scolaires par « zones géographiques », permettrait d'envisager des sorties et activités culturelles, bref d'étoffer l'offre afin de rencontrer au mieux les demandes des parents et les attentes des enfants.

Par contre, durant les périodes scolaires, il nous paraît important, pour éviter des fatigues supplémentaires aux enfants et des soucis à leurs parents de pouvoir organiser l'accueil extrascolaire dans le cadre de vie habituel des enfants.

Garderie ISBA
80 rue Bertrand
5300 Andenne

Règlement d'ordre intérieur

Les conditions d'un accueil de qualité pour les enfants en dehors de leur famille constitue pour la Garderie ISBA une priorité essentielle. Notre ambition est d'offrir un service qui tient compte du Bien-être de chaque enfant quel que soit son âge (entre 3 et 12 ans) en proposant des activités qui correspondent aux besoins de chacun tout en respectant son intégrité au sein du groupe. Cette attention à l'enfant ne peut se faire sans une étroite collaboration avec les divers intervenants et les personnes responsables de l'enfant. Ceci suppose que soient définies certaines règles de vie qui permettent à chacun de se situer et s'épanouir.

1. Discipline et règles de vie

- Les enfants seront présentés à l'accueillante dans le local de garderie le matin. Le soir, le retrait sera signalé à l'accueillante. De notre côté, nous ne laisserons jamais sortir un enfant sans l'autorisation d'un(e) enseignant(e) ou d'une surveillante.
- Dans un souci de cohérence entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil, le règlement d'ordre intérieur (ROI) sera celui de l'école dont l'implantation dépend. Cependant, nous insisterons sur le respect des locaux mis à notre disposition : ranger et remettre en état les classes, ne pas fouiller dans les bancs ou les armoires et veiller à la propreté c'est-à-dire ne rien jeter à terre et ne pas salir les toilettes, ni les classes.
- Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, l'enfant fera preuve de savoir vivre vis-à-vis de ses condisciples et des animatrices. Il aura une attitude convenable et un langage correct.

Tout comportement inadapté sera sanctionné.

2. Horaire et tarif

- Un horaire sera affiché au local de la garderie dans chaque implantation.
- Compte tenu des frais qu'engendre un tel service, nous vous demanderons une légère participation au frais de garderie. Celle-ci s'élève à **0.50€ la demi-heure** (matin et soir), il est bien entendu que toute demi-heure entamée est payante. Pour les enfants qui sont tributaires du car scolaire (implantation de Thon), il est évident qu'aucune participation financière ne sera réclamée.
- Pour les mercredis après-midi nous vous demanderons **1€ les 2 heures à partir de 12h30.**

- Une facture sera remise chaque fin de mois. Nous vous demanderons d'acquitter la somme due auprès de l'accueillante. Les paiements de la garderie doivent être impérativement effectués **au plus tard pour le 15** du mois suivant. Après 2 rappels, l'enfant sera refusé à la garderie.

3. Dossier inscription

- Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est demandé aux parents de compléter un dossier reprenant notamment les coordonnées de l'enfant, des personnes qui l'ont confié, qui sont autorisées à venir le chercher, qui sont à joindre en cas d'urgence ainsi que les spécificités de l'enfant à prendre en compte. Nous vous inviterons à compléter la fiche d'inscription et ce, même si votre enfant ne sera présent à la garderie qu'une seule fois durant l'année scolaire.
- Pour les enfants qui sont tributaires du car scolaire (implantation de Thon), nous demanderons aux parents de compléter la fiche d'inscription étant donné que c'est l'accueillante qui les surveille jusqu'à l'arrivée du car et qu'ils sont donc bien présents à la garderie extrascolaire.

4. Périodes de vacances scolaires

- Durant la semaine de congé d'automne, les vacances d'hiver (Noël), la semaine de carnaval, les vacances de printemps (Pâques), les deux premières semaines de juillet et les deux dernières semaines d'août, un accueil s'effectuera dans les implantations de **Petit-Warêt** et **Bonneville ou Namêche** de 7h30 à 18h00. Une participation financière de **2€ la demi-journée (4€ la journée complète)** vous sera demandée, **3€** si vous venez chercher votre, vos enfant(s) **avant 16h00**. Veuillez également prévoir les collations et les tartines pour le repas de midi ainsi que les boissons pour la journée. On vous demandera de nous confier votre, vos enfant(s) avant 10h00 au cas où une sortie est prévue par les surveillantes.
- Les inscriptions pour les garderies durant les périodes de vacances scolaires doivent obligatoirement se faire au secrétariat 80 rue Bertrand à Andenne et **le paiement se fera lors de l'inscription. En cas de désistement (sauf présentation d'un certificat médical), aucun remboursement ne sera effectué.**

Etant donné que les places sont limitées, la priorité sera donnée aux enfants des écoles du groupe Sainte-Begge.

5. Accueilantes

- Implantation d'Andenelle : Madame Isabelle 0471/22.91.19
- Implantation du Boltry : Madame Nathalie 0471/28.84.68
- Implantation de Bonneville : Madame Hanelore 0471/39.84.84
- Implantation de Namêche : Madame Valentine 0471/39.98.31
- Implantation de Petit-Warêt : Madame Chantal 0471/29.57.39
- Implantation Sclayn : Madame Sandrine 0471/56.92.33
- Implantation Thon : Madame Corinne 0497/82.18.57

Je, soussigné(e) responsable de
l'enfant

Inscrit(e) à la garderie organisée dans l'implantation de

Déclare que j'ai bien pris connaissance du règlement ci-dessus et que, de ce fait, je m'y sou mets.
Talon à remettre à l'accueillante.

Date :

Signature :